


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des statistiques des transports
**Rapport du Groupe de travail des statistiques des transports
 sur sa soixantième session¹ (15-17 juin 2009)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–3	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre de jour).....	4	3
III. Le Comité des transports intérieurs de la CEE et ses organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour).....	5–8	3
IV. Transport durable: Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (point 3 de l'ordre du jour).....	9–10	4
V. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 4 de l'ordre du jour).....	11–43	4
A. Système de classification des statistiques des transports.....	11–12	4
B. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar.....	13–19	4
C. Glossaire des statistiques des transports.....	20–21	5
D. Questionnaire commun.....	22–25	5
E. Questionnaire sur les accidents de la circulation routière.....	26–27	6
F. Transport de gaz par conduites.....	28–29	6
G. Questionnaire pilote sur la circulation routière.....	30–31	7
H. Statistiques du transport des marchandises dangereuses.....	32–37	7
I. Statistiques sur les véhicules légers de transport de marchandises.....	38–40	8

¹ Tous les documents mentionnés dans le présent rapport peuvent être consultés et téléchargés depuis le site de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/wp6/transstatwp6agenda.htm>) ou le système ODS de l'ONU (<http://documents.un.org/>).

J.	Statistiques du trafic de transit.....	41–43	8
VI.	Recensement de la circulation dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour).....	44–54	9
A.	Recensement 2005 de la circulation sur les routes E.....	44	9
B.	Recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E.....	45	9
C.	Recensement 2010 de la circulation sur les routes E.....	46–50	9
D.	Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E.....	51–54	10
VII.	Collecte et diffusion de statistiques par la CEE et analyse des insuffisances (point 6 de l'ordre du jour).....	55–57	10
VIII.	Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 7 de l'ordre du jour).....	58	11
IX.	Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour).....	59–66	11
A.	Commission européenne (DG transport et énergie).....	59–60	11
B.	Commission européenne (Eurostat).....	61	12
C.	Forum international des transports.....	62	12
D.	Agence ferroviaire européenne.....	63–64	13
E.	Commission centrale pour la navigation du Rhin.....	65	13
F.	Commission du Danube.....	66	13
X.	Projet de programme de travail pour la période 2010-2014 (point 9 de l'ordre du jour).....	67	13
XI.	Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	68–72	14
A.	Utilisation de données provenant des péages dans les statistiques des transports.....	68–69	14
B.	Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports.....	70–72	14
XII.	Date de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour).....	73	14
XIII.	Résumé des décisions (point 12 de l'ordre du jour).....	74	14
Annexe			
	Projet de programme de travail pour la période 2010-2014.....		15

I. Participation

1. Le Groupe de travail des statistiques des transports a tenu sa soixantième session du 15 au 17 juin 2009 à Genève.
2. Ont participé à la session des représentants des pays ci-après: Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse. La Commission européenne était également représentée (DG TREN, Eurostat, Agence ferroviaire européenne).
3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées: Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR), Commission du Danube et Forum international des transports. L'Union internationale des transports routiers (IRU), organisation non gouvernementale, était également représentée.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre de jour)

4. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat (ECE/TRANS/WP.6/156).

III. Le Comité des transports intérieurs de la CEE et ses organes subsidiaires (point 2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/206; ECE/TRANS/2009/6, ECE/TRANS/2009/7, ECE/TRANS/2009/8; ECE/TRANS/WP.5/GE.1/7.

5. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la soixante et onzième session du Comité des transports intérieurs (24-26 février 2009), en particulier de ses délibérations et décisions concernant les Recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays, la sûreté des transports, la question du transport et de la facilitation du commerce (du point de vue des chaînes d'approvisionnement mondiales) et le réchauffement de la planète.
6. Le Groupe de travail a été informé que le Comité des transports intérieurs avait prié ses organes subsidiaires d'intégrer, lorsque la nécessité s'en faisait sentir, la question des rapports entre le transport et le réchauffement de la planète dans leurs activités, et le secrétariat d'assurer la coordination et l'appui nécessaires de ces activités, notamment la définition de normes applicables à la qualité des carburants (ECE/TRANS/206, par. 28).
7. Le Groupe de travail a également été informé que le Comité des transports intérieurs avait souscrit à l'examen des questions relatives à la problématique hommes-femmes dans les transports et qu'il avait prié le secrétariat de faire distribuer les documents pertinents à tous les organes subsidiaires du Comité, aux fins d'examen (ECE/TRANS/206, par. 13). Il a été convenu que ces questions seraient prises en compte aux fins de la collecte de données, en particulier des indicateurs relatifs à la sécurité routière.
8. Un représentant du secrétariat a présenté les activités du Groupe d'experts sur les liaisons entre les ports maritimes et leur arrière-pays. Le Groupe de travail a décidé d'examiner, à sa prochaine session en 2010, le rapport de ce Groupe d'experts, en particulier ses recommandations sur la nécessité de rassembler des données statistiques.

IV. Transport durable: Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail a pris note des résultats de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Amsterdam, 22 et 23 janvier 2009) et de la déclaration adoptée à cette occasion («Déclaration d'Amsterdam»).

10. Le Groupe de travail s'est déclaré disposé, si on lui en faisait la demande, à aider le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) à recueillir des données statistiques et à élaborer des indicateurs sur l'impact des transports terrestres sur la santé et l'environnement, en particulier dans les zones urbaines.

V. Évolution méthodologique et harmonisation des statistiques des transports (point 4 de l'ordre du jour)

A. Système de classification des statistiques des transports

Documents: ECE/TRANS/WP.6/155, ECE/TRANS/WP.6/155/Add.1; ECE/TRANS/WP.6/2009/3, ECE/TRANS/WP.6/2009/4; document informel n° 10 (2009).

11. Le Groupe de travail a pris note de la nouvelle structure de la deuxième version de la Classification centrale des produits (CPC) (ECE/TRANS/WP.6/2009/3).

12. Le Groupe de travail a approuvé le document ECE/TRANS/WP.6/2009/4 sur la correspondance entre la NST 2007, la CPA 2008 et la deuxième version de la CPC. Il a invité son Président, Eurostat et son secrétariat à examiner les codes de la CPA qui, selon le document ECE/TRANS/WP.6/2009/4, semblaient faire défaut dans les groupes de la NST 2007 et à rendre compte au WP.6 à sa session de 2010. Il a également approuvé le document informel n° 10 (2009) sur la foire aux questions concernant la NST 2007 et a décidé de l'afficher sur le site Web. La NST 2007 sera inscrite à l'ordre du jour de la soixante et unième session du WP.6, au cours de laquelle l'accent sera mis sur les expériences accumulées dans l'utilisation de la NST 2007 aux fins du recensement des bonnes pratiques.

B. Statistiques du transport de voyageurs par autobus et par autocar

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2009/1, ECE/TRANS/WP.6/2009/2; document informel n° 1 (2009).

13. Le Président de l'Équipe spéciale du WP. 6 sur les transports par autobus et autocar (Peter Smeets des Pays-Bas) a rendu compte des réunions tenues par l'Équipe spéciale après la dernière session du WP.6, à savoir les 25 et 26 septembre 2008 à Wiesbaden et les 12 et 13 février 2009 à Prague. Il a présenté le contenu du manuel ainsi que les diverses contributions à cette activité et a fait observer que l'une des principales questions était de savoir s'il fallait inclure les transports urbains dans le champ d'application du manuel étant donné que l'expression «transport à longue distance» était définie différemment d'un pays à l'autre.

14. Le représentant de la DG TREN/Commission européenne a présenté le chapitre intitulé «Besoins des utilisateurs» et a souligné que, dans la plupart des statistiques officielles, les indicateurs financiers et les indicateurs liés à la qualité du service étaient

déficients ou absents. Aussi ces indicateurs n'étaient-ils pas pris en compte dans le questionnaire.

15. La représentante de la République tchèque a présenté ses contributions sur les chapitres III «Mesure du trafic et du transport» et VI «Accidents de la route».

16. Le Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (IWG) a présenté les annexes du manuel: définitions employées, «méthodologie et questionnaire»; «données disponibles» rassemblées auprès de diverses sources, y compris la base de données statistiques de la CEE sur les transports.

17. Le représentant de l'IRU a exprimé son soutien à cette activité et a fait observer que le transport de voyageurs par autobus et autocar était écoresponsable, et qu'il fallait de toute urgence recueillir des données statistiques, comparables à l'échelle internationale, pour étayer les décisions des pouvoirs publics et des opérateurs économiques dans le domaine des transports.

18. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de recueillir des statistiques harmonisées sur le transport de voyageurs par autobus et autocar.

19. Le Groupe de travail a approuvé le document ECE/TRANS/WP.6/2009/1 et le document informel n° 10 (2009) contenant le manuel statistique sur le transport de voyageurs par autobus et autocar. Il a également approuvé le questionnaire pilote sur ce type de transport, qui sera distribué avant la fin de l'année 2009. Enfin, il a décidé d'examiner les résultats du questionnaire pilote à sa session de 2010 dans le but de définir une éventuelle action de suivi.

C. Glossaire des statistiques des transports

Document: Document informel n° 2 (2009).

20. Le Groupe de travail a été informé de la quatrième édition du Glossaire de la statistique des transports et de ses traductions. La version illustrée du Glossaire sera imprimée sur papier par le Forum international des transports et sera disponible en quatre langues (allemand, anglais, français et russe). Eurostat traduira le texte final de la version anglaise du Glossaire dans toutes les langues officielles de l'UE.

21. Le Groupe de travail s'est félicité de la finalisation de la quatrième édition du Glossaire des statistiques des transports et a pris note du démarrage prochain des travaux préparatoires concernant la cinquième édition. Il a demandé au secrétariat de faire traduire en russe dans les meilleurs délais la version illustrée du Glossaire. Il a décidé d'examiner de nouveaux termes et de nouvelles définitions lors de ses sessions annuelles. L'ordre du jour des prochaines sessions du WP.6 contiendra un point permanent relatif aux propositions de révision de définitions ou d'insertion de nouvelles définitions. Les modifications approuvées seront affichées sur le site Web du WP.6.

D. Questionnaire commun

Documents: Document informel n° 3 (2009); ECE/TRANS/WP.6/2009/8 à 11.

22. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat de la disponibilité ou non des données recueillies au moyen du questionnaire commun sur les statistiques des transports. La nouvelle édition de la version Web, destinée à recueillir des données jusqu'en 2007, a été lancée en novembre 2008. Cette nouvelle édition, qui comporte des modifications de présentation destinées à rendre l'application plus conviviale, prend également en compte la plupart des suggestions et observations reçues par Eurostat au sujet de la version de l'année

précédente. Plusieurs améliorations ont dû être apportées (liens vers les nouvelles versions du Glossaire, outils permettant de comparer les données sur plusieurs années, révision des données, par exemple).

23. Le Groupe de travail a invité l'IWG à rendre le questionnaire commun encore plus convivial et s'est félicité de la disponibilité prochaine de la version russe. Il a également invité l'IWG à examiner les variables et les rubriques de données figurant dans le questionnaire commun en vue de les harmoniser avec les nouvelles prescriptions en matière de données et de les rationaliser sur la base d'un examen détaillé des données disponibles et des besoins en la matière. L'IWG a en outre été invité à envisager la possibilité d'organiser un atelier à l'intention principalement des pays qui ne remplissent pas la version Web du questionnaire, dans le but de comprendre les raisons de cette inaction et les problèmes que ces pays rencontrent.

24. Eurostat examinera la question de savoir comment faciliter la tâche à ceux qui remplissent la version Web du questionnaire commun et cherchera de nouveaux outils pour la vérification des données saisies dans le questionnaire commun. La possibilité de fournir les données dans des fichiers en deux dimensions sera également examinée.

25. Lors de sa session de 2010, le WP.26 examinera le contenu des indicateurs figurant dans le questionnaire commun, en se fondant sur les documents ECE/TRANS/WP.6/2009/8, ECE/TRANS/WP.6/2009/9, ECE/TRANS/WP.6/2009/10 et ECE/TRANS/WP.6/2009/11 ainsi que sur le document devant être établi par l'IWG et contenant des propositions d'insertion ou de suppression de variables dans le questionnaire commun. Le Groupe de travail attend avec intérêt toute suggestion écrite des États membres et des organisations sur cette question.

E. Questionnaire sur les accidents de la circulation routière

Document: Document informel n° 4 (2009).

26. Le Groupe de travail a été informé par le secrétariat de la disponibilité ou non des données relatives aux accidents de la circulation routière. L'IWG a fait part de son intention d'inclure très prochainement le texte intégral du questionnaire sur les accidents de la circulation routière dans la version Web du questionnaire commun.

27. Le Groupe de travail a noté que l'IWG avait procédé, d'une part, à l'importation de données de la base de données CARE couvrant l'UE, la Norvège et la Suisse dans le questionnaire long sur les statistiques des accidents de la circulation routière et, d'autre part, à l'incorporation de ces données dans la même application que celle qui est utilisée pour le questionnaire commun. Le questionnaire court sur les statistiques des accidents de la circulation routière resterait inchangé.

F. Transport de gaz par conduites

Document: Document informel n° 5 (2009).

28. Le Groupe de travail a noté que l'IWG avait examiné la possibilité d'élaborer un questionnaire sur le transport de gaz par conduites qui serait similaire au questionnaire sur le transport de pétrole par conduites, comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail en 2008 (ECE/TRANS/WP.6/155, par. 25). L'IWG a proposé que le Groupe de travail crée une équipe spéciale chargée d'élaborer un questionnaire sur les gazoducs.

29. Le Groupe de travail a toutefois invité l'IWG à procéder à l'élaboration d'un questionnaire pilote sur le transport de gaz par conduites, sur la base des recommandations

adoptées lors de la réunion informelle sur les statistiques des transports par conduites (Genève, 3 et 4 avril 2008) (document informel n° 4 (2008)) en concertation avec les groupes industriels concernés et les principaux transporteurs de gaz. Les résultats du questionnaire pilote seraient examinés lors de la session de 2010 du Groupe de travail.

G. Questionnaire pilote sur la circulation routière

Document: Document informel n° 6 (2009).

30. Le Groupe de travail a été informé que le questionnaire pilote sur la circulation routière consistait en quatre tableaux (les tableaux 1 et 2 étant prioritaires) mesurant les volumes de la circulation routière selon différents critères: par type de véhicule; par type de véhicule et de route; par type et âge de véhicule; enfin, par type de véhicule et âge/sexe du conducteur.

31. Le Groupe de travail a noté que la version Internet du questionnaire pilote sur la circulation routière devrait être disponible en juin 2009 en tant que section distincte du questionnaire commun. Les résultats du questionnaire seraient examinés à la session 2010 du Groupe de travail.

H. Statistiques du transport des marchandises dangereuses

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2009/5, ECE/TRANS/WP.6/2009/12.

32. Le Groupe de travail a pris note des résultats du questionnaire pilote distribué à 20 États membres de la CEE (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monaco, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine) et destiné à mesurer la disponibilité ou non de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses (ECE/TRANS/WP.6/2009/5).

33. Ce questionnaire pilote consistait en 15 questions portant sur les rubriques suivantes:

- a) Collecte de données statistiques sur les marchandises dangereuses;
- b) Éventail des données statistiques sur les marchandises dangereuses;
- c) Sources et fournisseurs de données sur les marchandises dangereuses;
- d) Accessibilité et diffusion des données sur les marchandises dangereuses;
- e) Système de classification utilisé pour les données sur les marchandises dangereuses;
- f) Problèmes méthodologiques entravant la collecte systématique de données sur les marchandises dangereuses.

34. Sur les sept pays ayant répondu à l'enquête, seules la Bosnie-Herzégovine et la Croatie recueillent des statistiques sur le transport des marchandises dangereuses. L'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et la Serbie n'en recueillent pas pour diverses raisons.

35. Le Groupe de travail a été informé par Eurostat de la méthodologie utilisée pour la collecte des statistiques sur le transport des marchandises dangereuses, en particulier pour les transports routier et ferroviaire, pour lesquels des données obligatoires sont recueillies auprès des pays membres de l'UE et diffusées par Eurostat. Pour le transport par voie navigable, la collecte de données est facultative (ECE/TRANS/WP.6/2009/12).

36. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait un exposé sur l'évolution des incidents, blessures et décès liés aux matières dangereuses dans son pays par mode, sur la base des statistiques disponibles dans le système d'information sur les marchandises dangereuses du Département des transports des États-Unis. Il a également évoqué d'autres données sur les marchandises dangereuses recueillies au moyen de l'enquête sur les flux de marchandises.

37. Examinant les résultats d'un questionnaire pilote sur la disponibilité ou non de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses, le Groupe de travail a noté qu'en dehors des États membres de l'UE, pour lesquels la fourniture de telles données était obligatoire, rares étaient les pays de la région de la CEE en mesure de fournir de telles données. N'ayant pas constaté l'existence de besoins spécifiques pour de telles données au niveau paneuropéen, le Groupe de travail a décidé de renvoyer à une date ultérieure les travaux sur cette question, en attendant que de nouvelles demandes soient formulées.

I. Statistiques sur les véhicules légers de transport de marchandises

Document: Document informel n° 9 (2009).

38. Le Groupe de travail a pris note des directives concernant la réalisation d'enquêtes sur les véhicules légers de transport de marchandises, présentées par Eurostat (document informel n° 9 (2009)). Les méthodologies employées par les pays réalisant des enquêtes spécifiques sur les véhicules légers (Allemagne, France, Norvège et Royaume-Uni) présentent de nombreuses caractéristiques communes, mais ces enquêtes ne sont pas pleinement harmonisées d'un pays à l'autre et ont été conçues en fonction de besoins nationaux différents.

39. Le représentant de la Commission européenne (DG TREN) a fait observer que la législation de l'UE était différente pour les poids lourds et les véhicules légers. La plupart des textes juridiques liés à la politique des transports s'appliquent uniquement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes de capacité de charge ou de poids maximal en charge autorisé (véhicules appelés poids lourds). Pour garantir une concurrence équitable entre les deux catégories de véhicule, la DG TREN est sur le point de lancer une étude sur l'utilisation des véhicules légers de transport de marchandises et sur la concurrence pouvant exister entre ces deux catégories.

40. Le Groupe de travail a tenu un échange d'informations très utile sur les procédures et les méthodologies utilisées pour la collecte de données sur les véhicules légers de transport de marchandises et a invité les experts à continuer de fournir de telles informations à ses sessions ultérieures. En ce qui concerne la saisie de données dans le questionnaire commun, le Groupe de travail a invité les pays dont les définitions des véhicules légers de transport de marchandises et des voitures particulières n'étaient pas les mêmes que celles du glossaire à indiquer cette différence dans une note distincte dans le questionnaire.

J. Statistiques du trafic de transit

41. Le représentant des États-Unis d'Amérique a fait savoir que le Bureau des transports de son pays possédait des données de bonne facture sur le transit de marchandises par le Canada ou le Mexique à destination d'autres pays. Toutefois, ces données ne peuvent pas actuellement être diffusées pour des raisons liées à la confidentialité. Quant aux données sur le transit de marchandises par les États-Unis, notamment par route entre le Canada et le Mexique, elles sont incomplètes et le Bureau des statistiques des transports des États-Unis s'emploiera à combler ces lacunes.

42. Le représentant d'Eurostat a fait savoir que son organisation avait recueilli et diffusé des données sur le transport de transit concernant le transport par voie navigable, le transport ferroviaire de marchandises et le transport routier de marchandises (seuls quelques tableaux concernant le transport routier de marchandises seront diffusés). Pour le trafic de transit, seules les données relatives au transport ferroviaire de marchandises et au transport routier de marchandises sont recueillies (diffusion partielle pour le transport routier de marchandises). Les tableaux de données recueillies concernent:

- a) Les voies navigables (résultats sur le territoire national);
- b) Le rail (résultats sur le territoire national ventilés comme suit: trafic national; trafic international entrant; trafic international sortant; transit);
- c) Le transport routier de marchandises (résultats du parc automobile national).

43. Le Groupe de travail a pris note des informations fournies par Eurostat et les États-Unis d'Amérique au sujet des méthodes employées pour la collecte de données sur le trafic de transit par route, rail et voie de navigation intérieure.

VI. Recensement de la circulation dans la région de la CEE (point 5 de l'ordre du jour)

A. Recensement 2005 de la circulation sur les routes E

Document: ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18.

44. Le Groupe de travail a pris note des résultats du Recensement 2005 de la circulation sur les routes E (ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18, par. 5 à 7). Un CD-ROM récapitulant les principaux résultats de ce recensement a été distribué par le secrétariat.

B. Recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E

Document: ECE/TRANS/WP.6/AC.4/4.

45. Le Groupe de travail a pris note des résultats du Recensement 2005 du trafic sur les lignes ferroviaires E (ECE/TRANS/WP.6/AC.4/4, par. 5 à 9). Un CD-ROM récapitulant les principaux résultats de ce recensement a été distribué par le secrétariat.

C. Recensement 2010 de la circulation sur les routes E

Documents: ECE/TRANS/206, annexe II; ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18;
ECE/TRANS/2009/11.

46. Le Groupe de travail a été informé que le Comité des transports intérieurs avait, d'une part, approuvé la Résolution n° 259 sur le Recensement 2010 de la circulation sur les routes E (ECE/TRANS/206, annexe II) ainsi que les recommandations concernant ce recensement formulées à l'intention des gouvernements par des groupes spéciaux d'experts du WP.6 (ECE/TRANS/2009/11) et, d'autre part, prié les États membres qui n'avaient pas participé au Recensement 2005 de participer à celui de 2010.

47. Le Groupe de travail a examiné le rapport du groupe spécial d'experts sur le Recensement de la circulation sur les routes E, notamment le calendrier des activités relatives au Recensement 2010 (ECE/TRANS/WP.6/AC.2/18).

48. Le représentant de la Commission européenne a souligné l'importance des données statistiques recueillies au moyen du Recensement de la circulation sur les routes E du point de vue des usagers. Ces données statistiques sont irremplaçables et très utiles aux décideurs. Elles donnent un aperçu de la répartition de la circulation par corridor, permettent d'analyser l'évolution de la situation et facilitent le repérage des points névralgiques de la circulation. Elles permettent en outre de mesurer la capacité des infrastructures routières et d'évaluer l'impact sur l'environnement, notamment lorsqu'on dispose de données ventilées par catégorie de véhicule routier.

49. Le Groupe de travail a décidé de tenir, à sa session de 2012, un échange d'informations sur les méthodologies nationales appliquées au Recensement de la circulation sur les routes E, ainsi qu'un débat sur l'adéquation entre le contenu du Recensement de 2015 et les besoins des usagers.

50. Le Groupe de travail a décidé que le groupe spécial d'experts du Recensement de la circulation sur les routes E de 2015 devrait se réunir au plus tard au second semestre de 2012 pour permettre au Groupe de travail, à sa session de 2013, d'examiner les recommandations relatives au Recensement de 2015, de se prononcer là-dessus et de transmettre ses vues au Comité des transports intérieurs, au début de l'année 2014.

D. Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E

Documents: ECE/TRANS/206, annexe III; ECE/TRANS/WP.6/AC.4/4;
ECE/TRANS/2009/12.

51. Le Groupe de travail a été informé que le Comité des transports intérieurs avait, d'une part, approuvé la Résolution n° 260 sur le Recensement 2010 du trafic sur les lignes ferroviaires E (ECE/TRANS/206, annexe III), ainsi que les recommandations concernant ce recensement formulées à l'intention des gouvernements par des groupes spéciaux d'experts du WP.6 (ECE/TRANS/2009/12) et, d'autre part, prié les États membres qui n'avaient pas participé au Recensement de 2005 de participer à celui de 2010.

52. Le Groupe de travail a examiné le rapport du groupe spécial d'experts sur le Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E, notamment le calendrier des activités se rapportant au Recensement de 2010 (ECE/TRANS/WP.6/AC.4/4).

53. Le Groupe de travail a décidé de tenir, à sa session de 2012, un échange d'informations sur les méthodologies nationales employées dans le cadre du Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E, ainsi qu'un débat sur l'adéquation entre le contenu du Recensement de 2015 et les besoins des usagers.

54. Le Groupe de travail a décidé que le groupe spécial d'experts du Recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E de 2015 se réunirait durant le second semestre de 2012 au plus tard, pour permettre au Groupe de travail d'examiner à sa session de 2013 les recommandations relatives au Recensement de 2015, de se prononcer là-dessus et d'en rendre compte au Comité des transports intérieurs au début de l'année 2014.

VII. Collecte et diffusion de statistiques par la CEE et analyse des insuffisances (point 6 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.6/2009/6; document informel n° 7 (2009).

55. Le Groupe de travail a pris note d'une brochure établie par le secrétariat et intitulée «MAIN TRANSPORT INDICATORS, 2007» (Principaux indicateurs des transports, 2007), dont le texte est affiché en anglais et en russe sur le site Web du WP.6.

56. Le Groupe de travail a été informé que les prochaines éditions du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord et des statistiques des accidents de la circulation routière en Europe et en Amérique du Nord étaient prévues, respectivement, en décembre 2009 et avril 2010. Les éditions précédentes sont affichées sur le site Web du Groupe de travail en format PDF et sous forme de tableaux EXCEL. Le Groupe de travail a également été informé que le nombre de téléchargements à partir de la base de données (en ligne) de la CEE sur les statistiques des transports était compris entre 2 000 et 3 000 par mois.

57. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction l'analyse par le secrétariat des insuffisances de données (ECE/TRANS/WP.6/2009/6), première étape sur la voie d'une amélioration des procédures de collecte de données et, éventuellement, d'une rationalisation de la couverture des données dans le questionnaire commun en fonction des besoins des pays et des données disponibles. Il a décidé d'examiner, à sa session de 2010, des propositions de l'IWG visant à faire en sorte que les données recueillies au moyen du questionnaire commun et du questionnaire long soient fournies plus rapidement. Il s'est également félicité de la proposition visant à organiser éventuellement des ateliers nationaux pour améliorer l'utilisation du questionnaire commun et accroître le nombre de réponses.

VIII. Groupe de travail intersecrétariats des statistiques des transports (point 7 de l'ordre du jour)

Document: Document informel n° 7 (2009).

58. Le Groupe de travail a pris note d'un rapport du Groupe de travail intersecrétariats (IWG) sur ses activités durant l'année écoulée. Il a décidé d'examiner à sa prochaine session le mandat de l'IWG.

IX. Activités statistiques d'organisations internationales intéressant le Groupe de travail (point 8 de l'ordre du jour)

A. Commission européenne (DG transport et énergie)

59. Le représentant de la Direction générale transport et énergie (DG TREN) a informé le Groupe de travail de l'évolution récente de la politique européenne des transports et, en particulier, de la vision de la Commission européenne concernant l'avenir des transports. Cette vision implique notamment des services de transport de qualité qui soient sécurisés et sûrs pour tous les usagers, ainsi qu'un système de transport respectueux de l'environnement. Il convient de trouver des solutions technologiques pour s'affranchir de la dépendance à l'égard du pétrole, pour mettre en place des systèmes de transport plus viables et pour assurer l'intégration de l'ensemble des modes de transport. La DG TREN élabore actuellement un nouveau livre blanc sur la politique des transports en 2010, qui guidera les mesures à prendre au cours de la décennie à venir.

60. Le représentant de la DG TREN a insisté sur l'importance de données intermodales (pour l'intégration des réseaux modaux ainsi que pour l'efficacité des nœuds et des terminaux), d'une tarification variable tenant compte des coûts externes (principe du pollueur payeur) et d'une amélioration des données sur les coûts externes (encombrement, par exemple).

B. Commission européenne (Eurostat)

61. Le représentant d'Eurostat a informé le Groupe de travail des activités menées par son organisation et des principaux objectifs de son programme de travail pour 2009, notamment:

1. Mise en œuvre de l'acquis communautaire (toutes les données pour 2008 seront disponibles en décembre 2009 au plus tard);
2. Appui central à l'application de la NST 2007, dans tous les modes concernés;
3. Élaboration d'indicateurs concernant les infrastructures de transport, le matériel, les entreprises et la sécurité, grâce au questionnaire commun accessible par l'Internet;
4. Mise à jour systématique et amélioration de la qualité des indicateurs des transports régionaux, sur la base de l'enquête annuelle (RegWeb) et des collectes de données officielles;
5. Consolidation et amélioration des modalités de collecte d'indicateurs structurels, d'indicateurs de développement durable, d'indicateurs sur la répartition modale et d'indicateurs TERM;
6. Poursuite de la mise au point de la méthode de collecte de données communautaires sur la circulation routière (par véhicule-km);
7. Diffusion des statistiques communautaires sur les transports aussi bien sous forme électronique que sous forme de publications.

C. Forum international des transports

62. Le représentant du Forum international des transports a rendu compte des principales activités statistiques menées par son organisation:

a) Revue trimestrielle sur les statistiques des transports

Le 1^{er} mars de chaque année, le Forum recueille des données concernant le quatrième trimestre de l'année précédente et élabore une brochure intitulée «Key Transport Statistics» (Principales statistiques des transports). Le Forum s'emploie en ce moment à corriger les données des variations saisonnières afin de publier un rapport analytique tous les trimestres. Il s'agit cependant d'une tâche difficile car il y a trop de données manquantes pour la dernière période ayant fait l'objet d'une collecte de données.

b) Investissement dans les infrastructures de transport

La dernière collecte de données comportait des informations jusqu'en 2007. Le taux de réponses au questionnaire s'améliore et on a des informations sur une quarantaine de pays.

c) Tendances des transports

Le Forum publie tous les ans, en septembre ou octobre, un communiqué de presse sur les statistiques des accidents de la circulation routière et, ensuite, l'ouvrage annuel intitulé «Évolution des transports» en vue de la session de mai du Forum.

D. Agence ferroviaire européenne

63. Le représentant de l'Agence ferroviaire européenne a fait un exposé présentant son organisation, une agence communautaire relevant de la Commission européenne (DG TREN) et formulant à l'intention de la Commission européenne et des États membres de l'UE des recommandations assorties d'une évaluation d'impact. Il a présenté le projet de l'Agence intitulé «Database for Rail Economic Analysis Management» (DREAM), qui comprend quatre grands volets relatifs aux résultats d'une analyse économique (description des réseaux ferroviaires, traitement des données, stockage des données, cas de figure et hypothèses).

64. Le représentant de l'Agence ferroviaire européenne a également indiqué que son organisation mettait au point une base de données publique comportant des documents sur la sécurité du transport ferroviaire et s'emploierait à recueillir et à diffuser des données sur les accidents ferroviaires (activités transférées d'Eurostat à l'Agence ferroviaire européenne). L'Agence souhaite vivement instituer de bonnes relations de coopération avec le Groupe de travail.

E. Commission centrale pour la navigation du Rhin

65. Le représentant de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a présenté un projet intitulé «Observation du marché de la navigation intérieure européenne» et visant plusieurs objectifs: suivi des tendances structurelles et cycliques en ce qui concerne les principaux facteurs affectant la navigation intérieure; détection précoce des situations de crise; recueil d'éléments de preuve de l'existence de situations de crise ou de besoins à présenter aux instances politiques et collecte de toutes sortes de données concernant la navigation intérieure aux fins d'une utilisation à l'échelle européenne (observatoire de la navigation intérieure). Le projet consiste à instituer un système d'indicateurs économiques basé sur un réseau de sources d'information, ainsi qu'à élaborer des analyses, des études et des prévisions.

F. Commission du Danube

66. La représentante de la Commission du Danube a informé le Groupe de travail des activités récemment menées au sein de son organisation, en particulier un questionnaire sur le transport de marchandises dangereuses sur le Danube.

X. Projet de programme de travail pour la période 2010-2014 (point 9 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.6/2009/7.

67. Le Groupe de travail a examiné puis adopté son programme de travail pour la période 2010-2014, tel que proposé par le secrétariat dans le document ECE/TRANS/WP.6/2009/7; le programme de travail approuvé, qui figure à l'annexe du présent rapport, sera soumis au Comité des transports intérieurs, pour examen en février 2010.

XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

A. Utilisation de données provenant des péages dans les statistiques des transports

68. À l'invitation du secrétariat, M. Michel Houée (France) a présenté une nouvelle méthode appliquée en France aux fins de l'estimation des flux de visiteurs étrangers à partir du système de péage autoroutier.

69. Le Groupe de travail a noté que des informations sur l'utilisation du système allemand Maut aux fins de la collecte de statistiques des transports seraient fournies lors de sa session de 2010.

B. Renseignements concernant les prochaines réunions sur les statistiques des transports

70. Le Groupe de travail a pris note des informations provisoires concernant les dates et les lieux des réunions des organes ci-après pour la période 2009-2010:

Équipe spéciale de la comodalité et de la logistique (Eurostat)	Deuxième semestre 2009
Équipe spéciale du transport maritime (Eurostat)	Deuxième semestre 2009
Conseil de coordination des statistiques des transports (Eurostat)	11 et 12 décembre 2009
Groupe de travail du transport maritime (Eurostat)	16 et 17 mars 2010
Groupe de travail des statistiques des transports de la CEE (WP.6)	31 mai-2 juin 2010
Groupe de travail de la circulation routière (Eurostat)	27 et 28 octobre 2010
Conseil de coordination des statistiques de transport (Eurostat)	15 et 16 décembre 2010

71. Le Groupe de travail a estimé qu'à sa prochaine session la notion d'encombrement de la circulation routière devrait être examinée, en vue de sa prise en compte dans les statistiques.

72. Sur invitation du secrétariat, un représentant de la République tchèque a fait un exposé sur l'utilisation du SIG en ligne dans son pays aux fins de l'obtention d'informations sur les accidents de la circulation routière.

XII. Date de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)

73. Le Groupe de travail a décidé de tenir sa prochaine session durant la semaine du 31 mai au 4 juin 2010, éventuellement du 1^{er} au 3 juin 2010 (pour éviter les difficultés liées à l'entrée dans le Palais des Nations). La date exacte sera communiquée en temps opportun par le secrétariat.

XIII. Résumé des décisions (point 12 de l'ordre du jour)

74. Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/156, par. 6), le secrétariat a établi le présent rapport en collaboration avec le Président.

Annexe

Projet de programme de travail pour la période 2010-2014

Activité 02.12

Statistiques sur les transports

02.12.1 Collecte, traitement et diffusion de statistiques sur les transports

Priorité: 1

Exposé succinct: Collecte et compilation de statistiques sur les transports, y compris de données sur la circulation routière, les accidents de la route et les transports ferroviaires. Établissement et entretien de la base de données en ligne de la CEE concernant les statistiques sur les transports afin de disposer de statistiques fiables, pertinentes, actualisées et d'utilisation facile.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports mènera les activités suivantes:

Activités permanentes

a) Établir et entretenir une base de données pour la collecte annuelle de statistiques sur les transports intérieurs, y compris sur les accidents de la route, auprès des gouvernements des pays membres de la CEE, afin de les publier dans les recueils suivants:

- i) Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord;
- ii) Statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord;
- iii) Publications occasionnelles.

Résultats escomptés: Publication de l'édition du Bulletin annuel de statistiques des transports pour l'Europe et l'Amérique du Nord, des Statistiques des accidents de la route en Europe et en Amérique du Nord et du Manuel des statistiques des transports; distribution des questionnaires et réception des données provenant des gouvernements de pays membres concernant le Bulletin annuel et les Statistiques des accidents, sous forme électronique.

Priorité: 1

b) Publication, de manière appropriée, des résultats des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Résultats escomptés: Élaboration des Recensements 2010 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E. Publication des résultats (2013).

Priorité: 1

c) Utilisation de la plate-forme PC-Axis pour la diffusion des données rassemblées au moyen des questionnaires périodiques.

Résultats escomptés: Principales données disponibles en ligne (2010).

Priorité: 1

02.12.2 Travail méthodologique concernant les statistiques sur les transports*Priorité: 2*

Exposé succinct: Mise au point de méthodes appropriées et communes et d'une terminologie pour l'harmonisation des statistiques, en vue aussi de définir des indicateurs de transports durables. Il s'agit notamment de méthodes de collecte et de compilation de statistiques sur les transports routiers, ferroviaires, par voie navigable et par conduite, et sur le transport combiné, ainsi que sur les accidents de la route, en collaboration et en coordination avec d'autres organes de la CEE et des organisations internationales compétentes, afin d'encourager la production de statistiques complètes, actualisées et fiables, pour la planification et l'analyse de transports durables, et d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur les transports.

Travail à faire: Le Groupe de travail des statistiques des transports mènera les activités suivantes:

Activités permanentes

a) Solutions ciblées visant à améliorer la collecte de statistiques sur les secteurs critiques, en tant qu'indicateurs de transports durables, et, notamment, sur les secteurs suivants:

- i) Statistiques sur le trafic routier (véhicule-km);
- ii) Statistiques sur le transport par autobus et autocar;
- iii) Statistiques sur le transport des marchandises dangereuses;
- iv) Statistiques sur le transport de gaz par conduites;
- v) Statistiques sur le transport entre ports maritimes et voies d'eau intérieures (liaisons avec l'arrière-pays);
- vi) Statistiques sur le transport ferroviaire à grande vitesse.

Résultats escomptés: Une décision concrète pour chacun des secteurs critiques, par exemple l'insertion de chapitres supplémentaires dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports (transport de gaz par conduites, transport par autobus et autocar) (2010); évaluation de l'applicabilité de la réglementation de l'UE pour la collecte de données sur les marchandises dangereuses pour les États non membres de l'UE (2010); au besoin, évaluation des métadonnées sur les statistiques concernant le volume de ces transports (2011).

Priorité: 1

b) Statistiques relatives au transport des marchandises dangereuses.

Résultats escomptés: Progression continue vers l'intégration de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses dans le Questionnaire commun pour les statistiques des transports, ainsi que dans les publications annuelles sur les transports. Organisation d'ateliers à l'intention des États membres qui ne recueillent pas encore de statistiques sur le transport des marchandises dangereuses (2010 et 2011).

Priorité: 1

c) Coordination entre les États membres, d'autres organes de la CEE et des organisations internationales et organisations non gouvernementales compétentes pour harmoniser la terminologie utilisée dans les statistiques des transports routiers, ferroviaires, par voie navigable, par conduite, ainsi que du transport combiné et des accidents de la route, y compris mais non exclusivement dans le contexte des travaux entrepris par le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (CEE-Forum international des transports – CE/Eurostat) (deux ou trois réunions annuelles).

Résultats escomptés: Traduire le Questionnaire commun pour les statistiques des transports dans les langues officielles de la CEE (2010); établir des questionnaires supplémentaires conformément aux décisions du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des transports (IWG) et du WP.6; préparation de réunions de l'IWG; élaboration de projets de modification pour la quatrième édition du Glossaire (2011).

Priorité: 2

d) Mise au point de méthodes communes pour faciliter et améliorer la collecte de statistiques sur les flux de trafic routier et ferroviaire, et les paramètres d'infrastructure, grâce à des recensements et à des enquêtes, tels que les méthodes de comptage automatique, y compris mais non exclusivement dans le contexte des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E.

Résultats escomptés: Mise au point d'une méthode commune pour les Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E, en vue de rassembler des données sur les flux de trafic et les paramètres d'infrastructure sur les réseaux AGR, AGC et AGTC. Promotion des Recommandations aux gouvernements au sujet des Recensements de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E en 2010 et des résolutions adoptées par le Comité des transports intérieurs concernant les Recensements susmentionnés en 2010. Préparation des Recensements 2015 de la circulation sur les routes E et du trafic sur les lignes ferroviaires E (2012-2013).

Priorité: 1

Activités de durée limitée

e) Élaboration de projets pour aider les pays en transition à réunir, à organiser et à automatiser les statistiques sur les transports, notamment par l'organisation d'ateliers et de séminaires de formation, en tirant parti des connaissances spécialisées des gouvernements des pays membres et des organisations compétentes.

Résultats escomptés: Communication par les États membres et les organisations internationales de renseignements sur leurs activités pertinentes.

Priorité: 2

f) Examen des méthodologies concernant les statistiques existantes sur le transport de marchandises par véhicule léger.

Résultats escomptés: Élaboration d'un document sur la méthodologie existante (2010).
